

Égalité salariale femmes-hommes : un indice de 94/100 pour ESI France SAS

Notre société conforte son résultat relatif à l'égalité salariale femmes-hommes en 2024 et obtient pour 2024 un index de 94/100.

Cet Index se décompose de la manière suivante :

- Sur l'indicateur relatif à l'écart de rémunération : **39/40**
- Sur l'indicateur relatif à l'écart de taux d'augmentations individuelles : **35/35**
- Sur l'indicateur relatif au pourcentage de salariés ayant bénéficié d'une augmentation dans l'année suivant leur retour de congé maternité : **15/15**
- Sur l'indicateur relatif au nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations : **5/10**
- **Index sur indicateurs calculables : 94 / 100**
- **Index sur 100 points : 94 / 100**